

COMMUNIQUE DE PRESSE

EN REPONSE AUX APPELS A LA REPRESSON LANCES PAR LES RESPONSABLES DES CONFEDERATIONS QUI ONT SUSPENDU LA GREVE

Depuis le point de presse réalisé par la CSTB et la FESYNTRA-Finances le 18 avril 2014 précisant et clarifiant leurs positions par rapport à la suspension de la motion de grève le 15 avril par les Secrétaires Généraux des Confédérations de la CSA-Bénin, de la CGTB, de la COSI-Bénin et de la CSPIB, et se démarquant d'eux en appelant à la poursuite du mouvement, ces derniers se sont lancés dans des déclarations et appels ouverts à la répression des grévistes et des responsables. Leurs nouveaux arguments sont de trois ordres :

- 1- Les Confédérations qui ont suspendu la grève constitueraient la majorité de quatre (4) contre deux (2) qui appellent à la poursuite ;
- 2- Ayant suspendu la grève, les travailleurs militants de leurs centrales qui continueraient le feraient à leur risques et périls ;
- 3- La grève serait inscrite dans un schéma d'une insurrection, dans un plan pour faire partir Boni YAYI.

Tels sont les propos que Pascal TODJINOU par exemple ressasse sur les chaînes de télévision et les antennes des radios depuis le samedi 19 avril 2014. Ces propos grossiers méritent les mises au point ci-après.

1- A propos d'une majorité et minorité.

Déjà dans les propos liminaires à notre point de presse le 18 avril 2014, nous indiquions qu'au sujet de la suspension de la grève, la CSTB et la FESYNTRA-FINANCES n'avons pas été approchés ni associés et qu'à aucun moment, nous n'avons eu aucun débat à ce sujet. Donc, il ne pouvait être question d'une majorité qui se serait dégagée contre une minorité. Mais, ces propos et recherche d'une majorité au niveau d'une réunion des Secrétaires Généraux au sujet de la poursuite d'une grève illustrent bien et une fois encore la divergence fondamentale entre ceux qui ont suspendu la grève et ceux qui la poursuivent. Où doit se dégager la majorité au sujet de la poursuite ou non d'une action de masse ? A une réunion entre Secrétaires généraux ou bien après une consultation de la base ? Pour ceux qui ont suspendu la grève, l'avis de la base ne compte pas et la majorité doit être obtenue à un conclave entre secrétaires généraux. Pour nous autres à la CSTB et à la FESYNTRA-Finances, si les SG apportent l'éclairage, c'est la base qui agit et c'est à ce niveau que doit se dégager une majorité. Son avis doit beaucoup compter et lorsqu'on l'a consultée, on ne peut ne pas en tenir compte. En évoquant une majorité bureaucratique de Secrétaires généraux contre une majorité démocratique de militants et de travailleurs à la base, ceux qui ont suspendu la grève pensaient présenter la motion de poursuite de la grève par la CSTB et la FESYNTRA-Finances comme anti-démocratique. Mais ils ont plutôt montré qu'ils sont des adeptes et soutiens d'une gouvernance bureaucratique.

2- Les risques et périls qu'encourraient les grévistes

Ceux qui ont suspendu la grève, Pascal TODJINOU et autre CHADARE ont pu déclarer publiquement que ceux de leurs militants qui poursuivraient la grève le feraient à leurs risques et périls et qu'eux autres ils ne les défendraient pas en cas de répression. On croirait entendre un ministre du pouvoir de Boni YAYI ou Boni YAYI lui-même et non un Chef syndicaliste ! Car on n'a de la peine à penser qu'un responsable syndical qui vient de fêter vingt ans d'existence de Confédération qu'il dirige puisse ne pas savoir que le droit de grève est un droit constitutionnel du

travailleur et non celui d'un syndicat. Les travailleurs n'a pas besoin d'appartenir à un syndicat avant d'observer son mot d'ordre de grève. Aussi en dehors du syndicat, les travailleurs peuvent s'associer dans un collectif et exécuter une « cessation collective et concertée du travail ». On l'a vu encore récemment avec les médecins hospitalo-praticiens. Ainsi donc la suspension de la grève par une centrale n'enlève aucun droit constitutionnel à la poursuite d'une grève. Surtout que dans le cas d'espèce, la motion de la CSTB et de la FESYNTRA-Finances couvre légalement et juridiquement tout travailleur qui s'y réfère. Il faut être tombé du côté du gouvernement pour menacer des travailleurs de risques et périls à cause de la poursuite d'une grève !

3- La poursuite de la grève et l'insurrection populaire

"Nous autres, nous ne sommes pas dans le schéma de l'insurrection populaire, nous ne faisons pas grève pour le départ de Boni YAYI du pouvoir."

Ainsi, parlent à tout propos, publiquement et à qui veut les entendre les Responsables qui ont suspendu la grève. Cet argument leur semble massu. Aux journalistes qui ont osé leur demander où a-t-il été inscrit dans les motions de grève des appels à l'insurrection populaire, TODJINOUE et ses compagnons de trahison des intérêts des travailleurs ont fait du dilatoire, pensant pouvoir cacher leur accointance de fait avec le pouvoir de Boni YAYI qui crie depuis janvier 2014 que la grève en cours a d'autres objectifs et relèvent d'autres mobiles. Pire, en insinuant que ceux qui soutiennent la poursuite de la grève s'inscriraient dans un schéma d'insurrection populaire et reprenant à leur compte cet argument du pouvoir, TODJINOUE, LOKOSSOU, CHADARE se constituent en témoins à charge et en soutien du pouvoir de Boni YAYI pour une répression des grévistes et les responsables de la CSTB et de la FESYNTRA au motif que ceux-ci attenteraient à la sureté de l'Etat. Lorsqu'on se souvient des arrestations et détentions illégales pour "tentative de coup d'Etat" et que maintenant des ministres (ABIOLA, De SOUZA, AKE) sur instruction de Boni YAYI ont commencé par convoquer des responsables syndicaux (des TP et de la FESYNTRA-Finances) et les interrogent sur leur intention de programmer une insurrection pour tel jour, on ne peut que se demander jusqu'où sont tombés ces Chefs syndicalistes dans leur fureur contre les revendications et luttes émancipatrices des travailleurs.

Les SG de la CSTB et de la FESYNTRA-Finances, Paul Essè IKO et Laurent METONGNON, contrairement à d'autres qui cachent soigneusement leur chapelle politique, n'ont jamais fait mystère de leur appartenance connue à un parti politique, en l'occurrence, le Parti Communiste du Bénin (PCB). Il est de notoriété publique que ce dernier Parti défend le droit constitutionnel du peuple à l'insurrection pour se défaire d'un pouvoir dictatorial et corrompu comme celui de Boni YAYI. Mais, l'enseignement principal reçu de ce parti est que si les responsables doivent observer, analyser et éclairer, ce sont les travailleurs et les masses qui font la révolution et l'histoire. Une grève, encore moins une insurrection, ne se commande pas du sommet. Les conditions se réunissent indépendamment de la volonté des dirigeants et lorsque ces conditions sont réunies aucune force ne peut s'y opposer sans risque de se griller. C'est ce qui arrive à tous ceux qui ont tenté de se mettre en travers de la grève et des luttes en cours.

C'est pourquoi, la CSTB et la FESYNTRA-Finances affichent un mépris royal des appels ouverts à la répression lancés par les SG qui ont suspendu la grève et réaffirment qu'elles demeureront fidèles à la volonté des travailleurs de poursuivre la grève et leurs luttes émancipatrices.

Elles appellent par conséquent les travailleurs, la jeunesse combattante, les démocrates et tout le peuple à continuer de faire honte aux saboteurs et aux traîtres en poursuivant, en diversifiant et en élargissant leurs luttes jusqu'à la satisfaction totale de leurs revendications matérielles, démocratiques et de bonne gouvernance.

Cotonou, le 28 avril 2014

Pour la CSTB


Paul Essè IKO

Pour la FESYNTRA-Finances


Laurent METONGNON